

Les Indiens de l'Ouest ont entrepris d'améliorer leur niveau de vie en mettant leurs ressources naturelles en valeur. Au lieu de leur rendre la tâche plus difficile, nous devrions les aider. Une taxe à l'exportation sur une ressource non renouvelable va paralyser gravement un certain nombre de réserves. Il faut la retirer et vite.

Si, après le débat, le gouvernement supprime entièrement la taxe d'accise et la taxe à la production, il prouvera qu'il est à l'écoute de la population et qu'il cherche le bien du pays. Pour le moment, le gouvernement cherche à remplir ses coffres. Mais s'il va trop loin, ce sera la révolution comme en France au 18^e siècle. Alors que les Français étaient affamés et manquaient de pain, quelqu'un se permit de dire: «Qu'ils mangent de la brioche.» Les Canadiens n'accepteraient pas qu'on les traite ainsi. Ils méritent le respect. Le gouvernement doit tenir compte de leur opinion et non pas s'en moquer comme il le fait aujourd'hui.

Il est un autre aspect de la question dont nous pourrions parler toute la soirée. L'occasion s'en présentera un jour. Cette taxe est non seulement injuste, elle est illégale. Elle défie toutes les conventions. Elle compromet la croissance de notre industrie agricole. Si ces raisons ne suffisent pas à supprimer la taxe, toutes les raisons du monde n'y suffiront pas.

En outre, il y a une nouvelle taxe de 9 p. 100 imposable aux encarts publicitaires, aux catalogues ainsi qu'aux cahiers publicitaires insérés dans les journaux. Qui sera touché par ces mesures? Les grosses chaînes de journaux? Je suis d'avis qu'il n'en est rien, que les perdants seront les petits hebdomadaires qui offrent un service aux habitants de ces régions. Comme le député de Kamloops-Shuswap l'a signalé cet après midi, ces encarts font la réclame des aubaines. C'est la seule façon que les gens ont de connaître les soldes qui leur permettront d'obtenir davantage pour leur argent, ce qui est pour eux une nécessité, car ils en ont si peu et ils achètent si peu.

● (2110)

Et maintenant, le gouvernement interdit même aux journaux de diffuser cette réclame. Cette mesure coûtera des millions de dollars à nos journaux. Nos hebdomadaires peuvent-ils supporter ce genre d'imposition? Que deviendront-ils? J'estime que cette mesure va à l'encontre de la liberté de la presse, car ce sont les encarts qui permettent aux journaux d'acheter les informations qu'ils sont censés communiquer au public. Si le gouvernement veut simplement défendre aux journaux de diffuser la réclame de Simpsons ou d'Eaton, il devrait le préciser. N'allez pas imposer une taxe générale à tous les journaux canadiens en leur disant qu'ils ne peuvent insérer de feuillets publicitaires car ils auront à payer la taxe sur leurs moindres recettes, ce qui les fera crever.

C'est la première fois qu'une taxe de ce genre est prélevée en Amérique du Nord. Qui donc conçoit ces mesures fiscales pour le parti libéral? Le gouvernement a-t-il un bataillon d'êtres déraisonnables qui mettent au point des mesures fiscales qui n'ont jamais été prélevées auparavant? C'est la première fois qu'une taxe de ce genre est prélevée et elle sera préjudiciable à nos petits journaux tout en étant injuste. En outre, c'est une taxe qui attise l'inflation pour les consommateurs et menace l'existence de nos journaux locaux. C'est un impôt qui entrave la productivité. Je demande à nouveau pourquoi le gouvernement actuel veut obtenir des fonds en adoptant une mesure fiscale de ce genre. Cela me dépasse.

Taxe d'accise

Nous passons ensuite à un autre article du bill où il est question des soins de santé destinés à la population. Certaines taxes d'accise sont supprimées à l'égard des hôpitaux, pour comprimer les frais de l'assurance-maladie. Notre ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{lle} Bégin) . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je regrette d'interrompre le député, mais il a épuisé son temps de parole.

M. Taylor: Merci, monsieur l'Orateur. Je regrette, puisque je commençais à peine.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le député pourra poursuivre avec le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur l'Orateur, en ma qualité de représentant fédéral de la circonscription de St. Catharines, je m'intéresse comme il va de soi à tout projet de loi qui touche l'industrie vinicole de la région de Niagara. J'ai lu le mémoire présenté par l'Association des brasseries au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques de la Chambre des communes. Le secteur du vin et celui de la bière vont souffrir tous les deux de l'indexation, ce nouveau procédé d'imposition des coûts lié à l'indice des prix à la consommation.

J'ai passé la dernière fin de semaine dans la ville de St. Catharines, où j'ai assisté au Folk Arts Festival, et comme d'habitude j'en ai profité pour faire faire le tour de l'endroit à des invités, auxquels j'ai fait admirer les charmes de ce coin de pays. Trop souvent on me demande pourquoi il y a tant d'acres de vignoble abandonnés, tant d'acres laissés incultes? Je concède que dans une certaine mesure cela vient de l'expansion des agglomérations, par exemple celle de St. Catharines, mais une importante surface a été perdue pour la production du fait de l'indifférence du gouvernement pour l'agriculture de la péninsule de Niagara. Beaucoup de vignobles ont été abandonnés à cause des politiques économiques imprévoyantes du gouvernement, et la taxe d'accise nous en fournit un excellent exemple. L'indexation de cette taxe d'accise marque une nouvelle aggravation de cette indifférence flagrante du gouvernement pour les viticulteurs et l'industrie vinicole de notre coin. Le gouvernement prétend rechercher la canadienisation des produits et de l'industrie agricoles, mais il ne le fait qu'en paroles. Il fait de la discrimination à l'encontre de l'industrie vinicole en indexant ses coûts à l'indice des prix à la consommation.

Je dirai plus à l'intention de ceux qui prétendent qu'il ne s'agit pas là d'un précédent. C'est à la fois un précédent et une marque de discrimination. Le ministère des Finances prétend que cela s'opère suivant la formule appliquée pour l'indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers, en ayant l'air de dire que ce n'est pas discriminatoire. Je réponds, monsieur l'Orateur, que cela ne tient pas debout. Les Canadiens peuvent être reconnaissants à un grand Canadien, à un ancien chef de mon parti, l'honorable Robert Stanfield, d'avoir lancé l'indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers. Cette indexation est liée aux hausses réelles de salaire, et non aux primes de vie chère qui servent à compenser les pertes due à l'inflation. Si elle avait été liée aux primes de vie chère, la plupart des